

Affaire Fillon: Les incroyables révélations de la magistrate chargée de l'enquête



Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 18 juin 2020

Source [Valeurs actuelles] Devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale consacrée à "l'indépendance du pouvoir judiciaire", l'ex-procureur Eliane Houlette a témoigné de la "pression du parquet général" dans l'affaire Fillon.

C'est l'indépendance même des magistrats qu'Eliane Houlette remet en cause. Interrogée par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale consacrée aux « obstacles à l'indépendance du pouvoir judiciaire », l'ex-procureur national financier a reconnu avoir subi la « *pression du parquet général* » au début de l'affaire Fillon, en février 2017, rapporte [Le Point](#). Elle pointe notamment des demandes incessantes pour qu'elle fasse remonter les informations le plus vite possible sur les derniers actes d'investigation.

« *Un contrôle très étroit* » du parquet général

« *Les demandes de précisions, de chronologie générale – tout ça à deux ou trois jours d'intervalle –, les demandes d'éléments sur les auditions, les demandes de notes des conseils des mis en cause... Les rapports que j'ai adressés, je les ai relus avant cette audition. Il y a des rapports qui étaient circonstanciés, qui faisaient dix pages, précis, clairs, voilà* », a expliqué Eliane Houlette devant la commission dirigée par l'Insoumis Ugo Bernalicis. « *On ne peut que se poser des questions [sur ce qui est fait de ces informations, NDLR]. C'est un contrôle très étroit* », a-t-elle ajouté. Plus étrange encore, Eliane Houlette a évoqué une réunion lors de laquelle on lui aurait demandé d'ouvrir une information judiciaire contre François Fillon, alors que les investigations avaient jusque-là lieu dans le cadre d'une enquête préliminaire, rapporte *Le Point*. Si elle a assuré à la commission qu'elle a d'abord résisté, elle a ensuite avoué avoir finalement suivi cette directive, car elle était elle-même convaincue qu'il fallait ouvrir une information judiciaire.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)